



Payer la maison de retraite de mes grands-parents

Par **TULIPE_old**, le **18/06/2007** à **17:45**

Mon mari est contacté par sa tante, afin de lui signaler que ses grands-parents doivent être placés en maison de retraite. Il n'entretient aucun lien avec la famille de son père, lui même décédé. Elle lui demande de participer aux frais, au même titre que les autres petits-enfants. Doit-il suppléer son père DCD, quelles sont ses obligations et ses droits ? Y-a-t-il un moyen pour ne pas contribuer à cette charge, quitte à refuser un pseudo héritage??? Merci de votre aide